

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 février 2014

DCM N° 14-02-27-23

Objet : Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009, ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions.

Rapporteur: M. le Maire

1^{er} cas

Décisions prises par M. le Maire

1^o

Recours contentieux

DATE DU RECOURS	OBJET	N°ACTES	ELU / JURIDICTION CONCERNEE
24 décembre 2013	Recours en annulation contre la décision implicite de refus de la Ville de Metz de procéder à la dépose des publicités installées sur le mobilier urbain, installé sur l'emprise des voies ouvertes à la circulation publique.	5.8	Tribunal Administratif de Strasbourg
14 janvier 2014	Recours en annulation contre la décision implicite de refus de la Ville de Metz de faire droit à la demande du 19 juin 2013 de conversion d'un CDD en CDI.	5.8	Tribunal Administratif de Strasbourg

2°

Décisions rendues

DATE DECISION	NATURE DE LA DECISION	OBJET	N° ACTES	ELU/JURIDICTION CONCERNEE	OBSERVATIONS / DECISIONS
30 décembre 2013	Jugement	Requête en excès de pouvoir contre le refus de dresser procès-verbal de constat d'infraction du fait du non respect des hauteurs de construction sur le terrain sis 27 A rue des Petites Sœurs.	5.8	Tribunal Administratif de Strasbourg	Rejet de la requête.
8 janvier 2014	Ordonnance	Requête en référé aux fins d'obtenir l'expulsion de personnes occupant sans droit ni titre un immeuble communal.	5.8	Tribunal d'Instance de Metz	L'expulsion est ordonnée.
6 décembre 2013	Jugement	Dommage au domaine public.	5.8	Tribunal Correctionnel de Metz	Le prévenu est condamné à payer 13333,21 Euros à la Ville de Metz en réparation du préjudice matériel subi ainsi que 500 Euros au titre de l'article 475-1 du Code de Procédure Pénale.
21 janvier 2014	Jugement	Recours en annulation contre l'arrêté du 24 avril 2013 portant suspension de fonctions d'un agent non titulaire.	5.8	Tribunal Administratif de Strasbourg	Rejet des requêtes.
		Recours en annulation contre l'arrêté du 25 avril 2013 portant licenciement de fonctions d'un agent non titulaire dans l'intérêt du service.	5.8		

2^{ème} cas

Décisions prises par M. LEKADIR, Conseiller Délégué

Date de la décision : 13 Février 2014

N° d'acte : 9.1

Monsieur Hacène LEKADIR, Conseiller Délégué Suppléant,

VU les articles L 2122-18, 2122-20 et L 2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Metz en date du 30 avril 2009 et l'arrêté de délégations du 30 décembre 2013.

DECIDE :

D'ACCEPTER les remboursements des frais en règlement des préjudices suivants :

- 263,17 € pour la réparation d'une borne automatique située avenue Robert Schuman détériorée par un véhicule le 1er septembre 2012 ;
- 1878,80 € pour le remplacement d'un marronnier arraché par une pelle mécanique lors de travaux effectués rue du Roi Albert le 15 juillet 2011 ;
- 293,11 € pour la remise en état d'une borne automatique située rue de la Citadelle détériorée par un véhicule le 21 septembre 2012 ;
- 989,42 € pour la réparation d'une borne automatique située rue Serpenoise détériorée par un véhicule le 22 juillet 2012 ;
- 3 064,05 € pour la remise en état d'une borne amovible située rue Serpenoise détériorée par un véhicule le 26 décembre 2012 ;
- 428,69 € pour le remplacement de plots situés quai Richépance détériorés par un véhicule le 22 novembre 2012 ;
- 1 332,63 € pour la réparation d'un support, sa lanterne à diodes et son répétiteur situés au carrefour à feux Plappeville / Henri II détériorés par un véhicule le 15 octobre 2012 ;
- 1 250,78 € pour le remplacement de deux bornes fixes en fonte situées à hauteur du n° 5 de la rue du Vivier détériorées par un camion le 28 novembre 2011 ;
- 3 097,99 € pour la réparation d'un poteau incendie VEOLIA situé à l'angle de la rue Charlotte Jousse et de la rue de la Charrière arraché par un véhicule le 8 octobre 2012 ;
- 833,75 € pour le remplacement de deux plots de protection du trottoir situés Route

- de Lorry et endommagés par un véhicule le 13 octobre 2012 ;
- 4 000,00 € pour la réparation d'une borne automatique située Place Saint Simplice et détériorée par un véhicule le 21 mai 2011 ;
 - 315,35 € pour le remplacement d'une borne amovible située rue de la Fontaine et endommagée par un véhicule poids lourd le 25 juin 2011 ;
 - 2 307,69 € pour la réparation d'une borne automatique située avenue Robert Schuman et détériorée par un véhicule le 19 juillet 2011 ;
 - 326,71 € pour le remplacement de supports et panneau B6A1 situés rue Dreyfus Dupont et endommagés par un véhicule poids lourd le 26 septembre 2011 ;
 - 150,00 € pour le remboursement de la franchise relative aux dégâts occasionnés le 16 mai 2011 sur l'un des bancs coquilles installé sur la place de la République pour le Festival Passages ;
 - 4 755,91 € en règlement de l'indemnité immédiate relative aux réparations suite à l'incendie de l'école Louis Pergaud située 2 rue Jules Michelet du 18 août 2011 ;
 - 543,00 € en règlement de l'indemnité immédiate relative aux réparations suite à un dégât des eaux ayant eu lieu dans des locaux loués par la Ville de Metz Boulevard Poincaré le 5 novembre 2012 ;
 - 267,48 € pour le remplacement d'une borne amovible située rue de la Citadelle et endommagée par un véhicule le 16 décembre 2011 ;
 - 2 692,12 € pour le remplacement de deux supports de feux tricolores et leur signalisation situés sur la RN3 – BORNY et endommagés par un véhicule le 16 février 2013 ;
 - 21 391,00 € en règlement de l'indemnité immédiate relative aux réparations consécutives à l'incendie du vestiaire des espaces verts situé avenue Louis le Débonnaire, le 19 juillet 2013 ;
 - 10 030,00 € en remboursement de la clause P 20A du Contrat Flotte Auto – contrat n° 03045449 ;
 - 11 251,15 € en règlement du montant des réparations d'un chariot de balayage qui a heurté le trottoir Place du Général De Gaulle le 27 septembre 2011 ;
 - 3 890,00 € en règlement de l'indemnité suite à la cession d'un véhicule incendié rue Henri Bergson le 10 novembre 2011 et immatriculé 85 ASA 57 ;
 - 2 020,00 € en règlement de l'indemnité suite à la cession d'un véhicule incendié rue Henri Bergson le 10 novembre 2011 et immatriculé 541 ALZ 57 ;

Référence nomenclature «ACTES» : 5.2 Fonctionnement des assemblées

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 43 Absents : 12 Dont excusés : 6

Décision : SANS VOTE